

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 17 décembre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 179 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Laurent BELSOLA - Moussa BENKACI - François BERNARDINI - André BERTERO - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Maryline BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Jean-Louis CANAL - Joël CANICAVE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - André GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Nicolas ISNARD - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Didier KHELFA - Pierre-Olivier Koubi-FLOTTE - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Eric LE DISSÈS - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jean-Marie LEONARDIS - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Franck OHANESSIAN - Gregory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Signé le 17 Décembre 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 12 janvier 2021

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sophie AMARANTINIS représentée par Jean-Pierre GIORGI - Mireille BALLETTI représentée par Doudja BOUKRINE - Marion BAREILLE représentée par Romain BRUMENT - Marie BATOUX représentée par Jean-Marc COPPOLA - Sabine BERNASCONI représentée par Laurent SIMON - Julien BERTEI représenté par Saphia CHAHID - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Sophie JOISSAINS - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON représentée par Laure-Agnès CARADEC - Emilie CANNONE représentée par Corinne BIRGIN - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - Martin CARVALHO représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Mathilde CHABOCHE représentée par Cédric JOUVE - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Bernard DEFLESSELLES représenté par Caroline MAURIN - Olivier DENIS représenté par Nicolas ISNARD - Bernard DESTROST représenté par Serge PEROTTINO - Sylvaine DI CARO représentée par Francis TAULAN - Claude FILIPPI représenté par Kayané BIANCO - Olivia FORTIN représentée par Eric SEMERDJIAN - Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Anne MEILHAC - Pierre HUGUET représenté par Anne VIAL - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Hatab JELASSI représenté par Jean HETSCH - Christine JUSTE représentée par Jean-Marc SIGNES - Philippe KLEIN représenté par Anne-Laurence PETEL - Anthony KREHMEIER représenté par Joël CANICAVE - Stéphane LE RUDULIER représenté par Philippe GINOUX - Rémi MARCENGO représenté par Michel LAN - Danielle MENET représentée par Roland GIBERTI - Lourdes MOUNIEN représenté par Pierre LEMERY - Benoit PAYAN représenté par Sophie CAMARD - Perrine PRIGENT représentée par Christian PELLICANI - Julien RAVIER représenté par Pierre LAGET - Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Gérard AZIBI - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Eléonore BEZ - Nadia BOULAINSEUR - Jean-Pierre CESARO - Arnaud DROUOT - Samia GHALI - Jessie LINTON - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Hervé MENCHON - Eric MERY - Yannick OHANESSIAN - Stéphane PAOLI - Claude PICCIRILLO.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Lionel ROYER-PERREAUT représenté à 11h38 par Claude FERCHAT - Moussa BENKACI représentée à 11h43 par Jean-Christophe GRUVEL - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée à 12h14 par Arnaud MERCIER - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée à 12h14 par Arnaud MERCIER - Sophie JOISSAINS représentée à 12h17 par Jacky GERARD - Gérard BRAMOULLÉ représenté à 12h17 par Jacky GERARD - Jean-Louis VINCENT représenté à 12h18 par Francis TAULAN - Patrick PAPPALARDO représenté à 12h30 par Solange BIAGGI - Solange BIAGGI représentée à 13h40 par Catherine PILA - Maryse RODDE représentée à 13h49 par Martial ALVAREZ - Frédéric VIGOUROUX représenté à 13h47 par François BERNARDINI - Nicole JOULIA représentée à 13h52 par François BERNARDINI.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR 007-9266/20/CM

■ Organisation de Repertours à destination des repéreurs, régisseurs, scénaristes, réalisateurs, producteurs nationaux MET 20/16959/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a identifié la filière des Industries créatives, dont le cinéma et l'audiovisuel, comme une filière stratégique dans le cadre de son Agenda du Développement Économique approuvé par la délibération n° ECO 001-1775/17/CM du Conseil de la Métropole du 30 mars 2017.

En effet, le territoire de la Métropole est de plus en plus attractif, car il dispose d'équipements structurants et innovants et propose une variété de décors qui le rendent incontournable. Il accueille en moyenne 650 productions par an, représentant plus de 1 700 journées de tournage. Aussi, la filière cinéma, audiovisuel, animation et web création est porteuse de fortes retombées économiques et touristiques et représente un potentiel important en termes d'emplois avec plus de 1 500 professionnels.

Depuis plusieurs années, le Pays de Martigues s'est engagé dans le développement de la filière cinéma, audiovisuel, animation et web création. Il est doté de nombreux atouts qui participent à la construction de la filière et complètent l'offre proposée sur l'ensemble du territoire métropolitain : un des plus grands complexes de production de France (Provence Studios installé à Martigues), un plateau de tournage en décors naturels (Camping Paradis), un pôle multimédias d'information - télévision locale, web et radio (Maritima Médias).

Il est également pourvu d'un tissu actif de TPE/PME spécialisées, notamment dans les métiers de l'image et du son, dans la location de matériel (stations de montage, décors, mobiliers, accessoires) et de prestations de services (production, post production, postsynchronisation, motion capture, communication, sécurité, VFX - effets spéciaux, transport, prises de vue aériennes).

La diversité des paysages, entre nature et industrie, terre et eau, sites historiques et architecture contemporaine, l'ensoleillement exceptionnel, la qualité des services publics, la proximité des infrastructures de transport, font du Pays de Martigues un territoire reconnu par les professionnels de la filière. Il accueille près de 120 tournages par an, dont des longs métrages comme Overdrive, Gaston Lagaffe, Les Déguns, Vagabondes, Bac Nord, Titane, mais aussi des séries comme Camping Paradis, La Stagiaire, Caïn, Léo Mattei brigade des mineurs, Une si longue nuit ou Plus belle la vie.

Le territoire métropolitain se mobilise aussi sur différents événements comme le Festival de Cannes, le MIPCOM ou Cannes Séries, le Salon des lieux de tournages à Paris, le Web Fest et le FID à Marseille ou le SMR13 à Saint-Mitre-les-Remparts. Autant d'occasions de promouvoir le territoire et de développer le réseau de professionnels intéressés à venir découvrir les ressources, décors et savoir-faire de la Métropole.

Enfin, par délibération n° ECO 003-4137/18/CM du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé le principe d'une intervention métropolitaine, complémentaire à celle de la Région, en faveur des œuvres audiovisuelles et cinématographiques, par l'attribution de soutiens financiers aux sociétés de production audiovisuelle et cinématographique ayant choisi le territoire métropolitain comme lieu de tournage. Il est précisé que les aides qui sont accordées par la Métropole s'inscrivent dans le cadre du règlement (UE) n° 1407/2013 du 18 décembre 2013 de la Commission européenne relatif aux aides de minimis.

La Métropole souhaite, sur le territoire du Pays de Martigues, poursuivre et compléter l'action engagée dans ce domaine, en organisant plusieurs opérations de promotion et d'accueil VIP dits « Repertours » à destination des repéreurs, régisseurs, scénaristes, réalisateurs, producteurs nationaux.

Un Repertour se caractérise par un focus sur les décors, des visites de lieux atypiques, une immersion dans les quartiers et villages, des moments avec des personnalités du territoire et des rencontres avec les professionnels de l'écosystème (corporations, productions, techniciens, comédiens, industries techniques et entreprises spécialisées). L'objectif est de susciter l'écriture et l'adaptation de films ou de séries en lien avec l'histoire ou les caractéristiques du territoire, mais aussi d'en promouvoir les atouts, les décors pour attirer des tournages et faire rayonner son image. C'est aussi une manière de rassurer les productions nationales sur l'efficacité des équipes techniques en Région et l'expertise des prestataires de services et des industries techniques, dont les studios, installés sur le territoire. Enfin c'est l'occasion de réunir les professionnels locaux, pour développer leur réseau et favoriser des premiers contacts à pérenniser dans le temps.

Afin de mener à bien ces différentes opérations de promotion et faire connaître le territoire métropolitain en tant que « Terre de création et de tournage », le Pays de Martigues prévoit d'accueillir des professionnels dans le cadre de deux opérations, d'une durée de 2 à 3 jours chacune au printemps et à l'automne 2021. Les dépenses engagées à ce titre concerneront les frais réels de voyage et de séjour des personnalités invitées (train ou avion, hôtellerie, restauration, transport en taxi ou location de véhicule de tourisme, visite en bateau). Le montant variera en fonction du nombre d'invités (6 à 8) et du nombre de nuitées (1 à 2). Il sera d'au maximum 6 000 euros par opération.

Les professionnels participant au Repertour seront sélectionnés au niveau national parmi ceux qui auront notamment manifesté leur intérêt à venir écrire et tourner sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, et plus particulièrement en Pays de Martigues. Ils auront soit engagé une démarche auprès de la Mission Cinéma et Audiovisuel, soit été recommandés par des professionnels du réseau qui participent activement au développement de la filière sur le territoire. Des entretiens seront réalisés par la Mission Cinéma et Audiovisuel afin de qualifier les besoins des professionnels et juger de l'opportunité de les faire participer au Repertour.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Que la Métropole souhaite, sur le territoire du Pays de Martigues, organiser deux opérations de promotion et d'accueil VIP, dits « Repertours », à destination des repéreurs, régisseurs, scénaristes, réalisateurs, producteurs nationaux d'une durée de 2 à 3 jours chacune au printemps et à l'automne 2021.
- Que l'objectif d'un Repertour est de susciter l'écriture et l'adaptation de films ou de séries en lien avec l'histoire ou les caractéristiques du territoire, mais aussi d'en promouvoir les atouts, les décors pour attirer des tournages et faire rayonner son image.
- Que le montant des dépenses engagées à ce titre, concernant les frais réels de voyage et de séjour des personnalités invitées, variera en fonction du nombre d'invités (6 à 8) et du nombre de nuitées (1 à 2) et sera d'au maximum 6000 euros TTC par opération.
- Que les professionnels participant au Repertour seront sélectionnés au niveau national parmi ceux qui auront notamment manifesté leur intérêt à venir écrire et tourner sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, et plus particulièrement en Pays de Martigues.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 17 Décembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 12 janvier 2021

Considérant

- Que la Métropole souhaite, sur le territoire du Pays de Martigues, organiser deux opérations de promotion et d'accueil VIP, dits « Repertours », à destination des repéreur, régisseurs, scénaristes, réalisateurs, producteurs nationaux d'une durée de 2 à 3 jours chacune au printemps et à l'automne 2021.
- Que l'objectif d'un Repertour est de susciter l'écriture et l'adaptation de films ou de séries en lien avec l'histoire ou les caractéristiques du territoire, mais aussi d'en promouvoir les atouts, les décors pour attirer des tournages et faire rayonner son image.
- Que le montant des dépenses engagées à ce titre, concernant les frais réels de voyage et de séjour des personnalités invitées, variera en fonction du nombre d'invités (6 à 8) et du nombre de nuitées (1 à 2) et sera d'au maximum 6000 euros TTC par opération.
- Que les professionnels participant au Repertour seront sélectionnés au niveau national parmi ceux qui auront notamment manifesté leur intérêt à venir écrire et tourner sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, et plus particulièrement en Pays de Martigues.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée l'organisation d'un « Repertour » au printemps et d'un autre à l'automne 2021, dans l'objectif d'une part de faire connaître le territoire métropolitain en tant que « Terre de création et de tournage » et d'autre part d'assurer la promotion de la filière cinéma et audiovisuel au niveau national.

Article 2 :

Est autorisée la prise en charge des frais réels de voyage et de séjour des personnalités invitées (train ou avion, hôtellerie, restauration, transport en taxi ou location de véhicule de tourisme, visite en bateau). Le montant variera en fonction du nombre d'invités (6 à 8) et du nombre de nuitées (1 à 2) avec un maximum 6 000 euros TTC par opération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans l'Etat spécial du territoire du Pays de Martigues 2021, en section fonctionnement 62, nature 6185, sous politique B370.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises
Artisanat et Commerce

Gérard GAZAY

Signé le 17 Décembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 12 janvier 2021